



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Autorisation de manifestation – Vide grenier – Dimanche 30 août 2026 – 13 Impasse des Cerisiers au (Centre de Secours) - Dans la commune de Châtenois-les-Forges – 08h00 à 17h00.

Mme le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 2212-2.

Vu la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 23, 1^{er} alinéa.

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Considérant la déclaration de l'organisateur reçue en Mairie le mardi 13 avril 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le vide grenier du dimanche 30 août 2026 est organisé par l'Amicales de Sapeurs-Pompiers de Châtenois-les-Forges à partir de 08 heures 00 jusqu'à 17 heures 00 autour du centre de secours. Accueil des exposants à partir de 06h00.

Article 2 : Le stationnement sur le site sera interdit sauf aux personnes ayant droit, des barrières et des véhicules bloqueront l'accès.

Article 3 : L'accès des services de secours en accord avec le CTA et le SDIS se fera uniquement par l'Avenue des Forges pour atteindre la société HENDRICKSON en cas de problème.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent, sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame Marie-Josée BAILLIF, les services techniques communaux, Monsieur le Commandant de gendarmerie de Châtenois-les-Forges, Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers et le chef des Services des Gardes Champêtres sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté.

Châtenois-les-Forges, le 23 juin 2026

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF



Garnier Melwyn
Présidente Amicale Sapeurs-pompiers de chatenois-les-forges
13 impasse des Martinets 90700 Châtenois-les-forges
07.77.94.22.03

Mairie de Châtenois-les-forges
Commune de chatenois-les-forges
18 voie Tram, 90700 Châtenois les Forges

Objet : Arrêté de circulation et demande matériel

Madame Le maire,

En raison de l'organisation de notre vide grenier le dimanche 30 aout 2026, serait-il possible de nous mettre à disposition l'ensemble des barrières de la commune.

De plus, il serait nécessaire d'établir un arrêté de circulation le dimanche 30 aout 2026 de 4h à 19h depuis l'angle de la rue des martinets jusqu'à la rue des martinets (entrée de la société hendrikson) afin d'assurer la sécurité de tous et de mettre les emplacements à ce niveau.

L'accès des secours en accords avec le CTA et le SDIS sera fait uniquement par l'avenue des forges pour atteindre la société hendrickson en cas de problème, comme ce fut le cas les précédentes années.

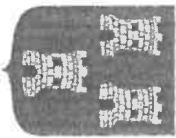
Vous trouverez joint la demande d'ouverture de buvette.

Est-il possible de nous mettre à disposition pour l'évènement, l'ancien parking de la bonbonnière comme parking visiteur ? Dans l'attente de votre retour veuillez agréer madame l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Garnier Melwyn

ok
ok
ok

Me faire une copie
merci



Déclaration de manifestation

Adopté par le Conseil Municipal le 21 janvier 2025 – Délibération N°004 /2025

À remplir par l'organisateur avant transmission à Accueil@chatenoislesforges.fr

Que la manifestation soit portée par une association ou par la commune elle-même, une déclaration est obligatoire. Celle-ci est systématiquement établie par l'organisateur qui se doit de la soumettre aux services municipaux pour vérification et diffusion aux administrations concernées (Préfecture, SDIS, Service de police et de sécurité intérieure...).

En fonction du public attendu, la déclaration de manifestation sera diffusée par les services municipaux à différents services départementaux, au plus tard un mois avant l'évènement. Pour anticiper cette partie qui peut parfois paraître ardue, n'hésitez pas à solliciter un rendez-vous : Accueil@chatenoislesforges.fr

Titre de l'évènement : Visite Grenier

Date de la manifestation : 30/08/2026

Horaires de la manifestation : 8h - 17h

Lieu de la manifestation : 13 Impasse des Hostinets, 90700, Châtenois - les - Forges (Centre de secours)

Organisateur de la manifestation (association, groupement de structures associatives, entreprise) – merci d'indiquer le nom de la structure, le numéro RNA ou le Siret, l'adresse postale complète, le numéro de téléphone, le courriel, et l'adresse du site web de la structure :

..... Amicale des Sapeurs-Pompiers de Châtenois - les - Forges

SIRET :

..... 13 Impasse des Hostinets, 90700, Châtenois - les - Forges

..... Titre GARNIER Helwyn, amicale - chatenois@sdis90.fr

..... 03 84 29 44 98

Responsable légal de la structure – merci d'indiquer le prénom et le nom du dirigeant, le numéro de portable et le courriel personnel :

Mme GARNIER Holger, présidente de l'association

07 77 94 22 03

amicale - chateinois @adis 90.fr

Capacité d'accueil du ou des sites : 120 exposants

LE SITE ET LA MANIFESTATION	
Thèmes	À remplir par l'organisateur Avant transmission à Accueil@chateinoislesforges.fr
Présence d'établissements recevant du public : chapiteau, tente et structures, plein air (espace clos en plein air), tribunes, gradins...	pein cuir autour du centre de secours ; une des montimes
Présence d'éléments pyrotechniques	NON
Nombre de spectateurs attendus sur site en cumulé (par jour et en totalité)	Par jour : En totalité : ≈ 120 exposants
Effectif maximal attendu simultanément	≈ 250 personnes
Le site est-il ouvert aux mineurs ?	OUI
Préparation ou distribution ou vente de produits alimentaires et/ou de boissons, de repas (oui, non, descriptions, documents à fournir : liste des professionnels distributeurs de repas, rappel des règles d'hygiène par ce guide	OUI débit de boissons et petite restauration
Rassemblement d'animaux vivants (oui, non, descriptions)	NON

ORGANISATION DE LA SÛRETÉ (actes de malveillance)

Thèmes	À remplir par l'organisateur Avant transmission à Accueil@chatenoislesforges.fr
Correspondant/responsable sécurité de la manifestation (nom, coordonnées)	Desre Cédric 0764 48 04 59
Équipe organisatrice et bénévoles <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de bénévoles – Missions des bénévoles – Modalités de « briefing » : oral, fiches missions... 	2 10 bénévoles
Service d'ordre (sécurité privée) <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'agents ? Nombre d'agents féminins ? – Qualification (palpation de sécurité ?) 	Ø de sécurité privée
Police municipale <ul style="list-style-type: none"> – Effectifs engagés – Missions 	Absence
Dispositif DDSP ou gendarmerie <ul style="list-style-type: none"> – Dispositif statique ou dynamique – Effectifs engagés – Missions 	/
Coordination entre les acteurs <ul style="list-style-type: none"> – Communication radio/téléphone 	Communication est ; radio ; site internet
Dispositif de filtrage <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'accès (localiser sur un plan) – Horaires d'ouverture des accès – Mode de filtrage 	exposants à partir de 6h accueil et accueil à 8h des visiteurs.

<p>Dispositif pour empêcher l'arrivée de véhicules</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdictions de stationnement/circulation (prise d'arrêtés) - Fermeture d'accès/barrières/véhicules bloquants, etc. (localiser sur un plan) 	<p>barrières et véhicules bloquants</p>
<p>Stationnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parkings (localiser sur un plan) - Emplacement(s) - Nombre de places offertes (au total et par parking) - Mesures de sécurité éventuelles (gardien, navettes bus) 	<p>parking de la bibliothèque pour les visiteurs ≈ 150 places</p>
<p>Circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Neutralisation de voies (préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation) - Déviations éventuelles (préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation) 	<p>Arrêt de circulation de l'angle de la rue du moulin jusqu'au bout de la rue des montants</p>
<p>Vérification avant le début de l'événement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage et vérification de l'intégralité du site qui accueille l'événement. Une attention toute particulière devra être opérée sur les sacs abandonnés, les véhicules suspects... 	<p>Ronde sur la journée.</p>

ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ (secours, santé et gestion des risques)

Thèmes	A remplir par l'organisateur Avant transmission à Accueil@chatenoislesforges.fr
<p>Correspondant/responsable sécurité (nom, coordonnées)</p> <p>Association agréée de sécurité civile (recommandée à partir de 1000 participants, obligatoire à partir de 1500)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom et coordonnées du responsable - Nombre de bénévoles présents en simultané - Poste de secours (personnel, matériel, implantation à préciser sur un plan) 	<p>Garnier-Reluyn 0777 54 22 03</p> <p>⇒ de reso participants</p>
<p>SDIS (sapeurs-pompiers)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres de secours les plus proches (temps de route) - Point de rassemblement des moyens (localiser sur un plan) - Accès aux points d'eau incendie (localiser sur un plan) 	<p>Autour de la caserne Jomc SP sur place + SDIS 30 informé ainsi que le CTA.</p>
<p>Moyens d'alerte des secours (téléphone, radio...)</p> <p>Voies de circulation des services de secours sur l'ensemble du site</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès prévus pour l'arrivée des secours (à indiquer sur le plan des axes de circulation) 	<p>Téléphone</p> <p>Accès au secours (3m d'espace voie engin)</p>
<p>Risques identifiés durant le rassemblement (mouvement de panique, incendie, pluies, vents violents, neige, canicule, séismes, technologique, nucléaire...)</p> <p>Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens d'alerte (sonorisation...) - Sorties permettant l'évacuation (si nécessaire, à indiquer sur un plan) - Personnels encadrant l'évacuation 	<p>Intempéries</p> <p>Personnel SP présent sur l'ensemble du site</p>

MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE

Thèmes	À remplir par l'organisateur Avant transmission à Accueil@chateinoislesforges.fr
Mesures prises par l'autorité municipale <ul style="list-style-type: none">– interdiction de stationnement– interdiction de circulation– interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique, etc.	<i>demande d'autorité de circulation, interdiction de stationnement</i>

En annexe : pensez à joindre l'affiche de votre événement et le plan des installations envisagées.